

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Ministre d'Etat

Paris, le

22 JUIN 2008

Monsieur le Président,

Sur votre initiative, le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) a décidé d'auditionner en urgence les principaux acteurs impliqués dans la gestion de l'événement intervenu le 7 juillet 2008 sur le site de la société SOCATRI à Bollène.

Je tiens à saluer cette initiative qui se concrétise par une prise de position claire dont j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt.

Conformément à l'article 24 de la loi n°2006-686 du 13 juin 2008, et dans le prolongement de vos travaux, j'apprécierais de pouvoir recueillir l'avis du Haut-comité sur les suites de l'incident survenu le 7 juillet 2008 à la SOCATRI, et son suivi au niveau local.

Par ailleurs, je vous confirme que je souhaite également recueillir l'avis du HCTISN sur :

- le suivi radio-écologique de l'ensemble des sites nucléaires ;
- la gestion des **anciens** sites d'entreposage de déchets radioactifs.

Je souhaite que cet avis concerne tout particulièrement la **qualité de l'information** portée à la connaissance du public, la **transparence** avec laquelle ces informations sont portées à sa connaissance et les modalités suivant lesquelles il serait possible de **mieux associer les différentes parties prenantes** concernées par ce sujet.

Sur l'ensemble de ces sujets, j'apprécierais que le HCTISN puisse m'adresser des premières orientations d'ici la fin du mois d'octobre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO

Monsieur Henri REVOL  
Président du Haut Comité pour la Transparence  
et l'Information sur la Sécurité Nucléaire  
Sénateur de la Côte d'Or  
5, place des Vins de France  
75573 PARIS